

# KANINADIG PLOVEILH



Bulletin d'information de la commune de Plomelin

Avril 2005

E-mail : [mairie.plomelin@wanadoo.fr](mailto:mairie.plomelin@wanadoo.fr) – Site Web : <http://www.plomelin.com>



*L'équipe des moins de 13 ans de Plomelin dont la plupart vont participer au 20<sup>ème</sup> Mondial Pupilles : Vincent THOMAS, Jonathan DENTIER, Simon MOREL, Tristan LE RU, Thomas BRUSQ, Allan LE COZ, Yann CAP, Mathieu LE GUENNEC, Vincent BLEUZEN, Mathieu VOLANT, Edouard BEGEL, Florent PLOUZENNEC, Pierre-Yves LE BERRE, Stéphane CAVARLE, Pierre BOURHIS, Camille KERANGUEVEN, Laurent LE FLOCH ; accompagnés de Jean-Michel LE GOFF, Michel ULVOAS, Mickaël LASTENET (entraîneurs). Rappelons que les QUB (ici au terminus de Kervéo) sont partenaires du Mondial Pupilles et participent à son organisation.*

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2005

### AFFAIRES FINANCIERES

**Subventions pour sorties éducatives** : école maternelle publique : 702 € (9 € / enfant), école élémentaire publique : 1 661 € (11 € / enfant), école Notre Dame de l'Assomption : 1 254 € (9 € / enfant de maternelle, 11 € / enfant d'élémentaire). Ces aides ne prennent évidemment pas en compte le coût habituel du fonctionnement des écoles publiques et de l'école privée (contrat d'association).

**Demandes de subventions au Conseil général** : pour l'aménagement de **pistes cyclables** d'une part et pour des travaux de **grosses réparations sur l'église** d'autre part.

### URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

Afin de permettre le **classement dans la voirie** communale des **voies des lotissements** de Tal ar Groaz, Kervéo et Koad ar Roz, ainsi que la cession d'une partie du chemin communal à Kergoff au profit des riverains, une **enquête publique** doit se dérouler prochainement.

Une procédure de **révision simplifiée et localisée** et/ou de modification du P.O.S. de la commune sera engagée :

- modification et/ou révision des documents

d'urbanisme pour les rendre compatibles avec le règlement applicable à la zone : les projets de la fondation Massé-Trévidy, qui gère désormais le lycée de Kerbernez et qui est reconnue d'utilité publique avec un objet social plus étendu qu'auparavant. Le règlement du **secteur de Kerbernez** doit donc être revu prioritairement.

- nécessité d'une modification limitée du coefficient d'occupation des sols dans les zones U.H.C. et U.H.D.
- emplacements réservés pour des équipements publics ou assimilés.
- modifications de zonage limité.
- mise en conformité du règlement et du zonage des secteurs concernés par la mise en place des périmètres de protection des captages et forages suite à l'arrêté préfectoral d'avril 2004.

Une consultation est lancée pour retenir un architecte-urbaniste chargé de la réalisation de ces procédures.

### COMMANDE PUBLIQUE

**Bâtiment-relais à usage commercial** : accord pour un avenant au marché de travaux.

**Complexe sportif, associatif et culturel** : désignation des entreprises pour les lots « électricité » et « menuiseries bois ».

**Aménagement de la V.C n°6** du carrefour du Kosker de Kerguel Vras et vers le Picheri : l'entreprise LE PAPE a été désignée.

**Aménagement de commerces et logements hent Alexandre Massé** : L'O.P.A.C. est intéressé par l'aménagement des parcelles entre la nouvelle voie et la supérette à hauteur du giratoire de la M.A.P.A. : il

envisage la construction de logements à l'étage (location ou accession à la propriété), le rez-de-chaussée étant réservé à des commerces ou des services (des contacts sont déjà établis). Accord pour la cession des terrains nécessaires, le prix restant à fixer.

### PERSONNEL

Recrutement d'agents non-titulaires **pour l'été** : camping (une personne en juillet et une autre en août) ; services techniques (une personne pour un mois).

## LES BUDGETS PRIMITIFS 2005

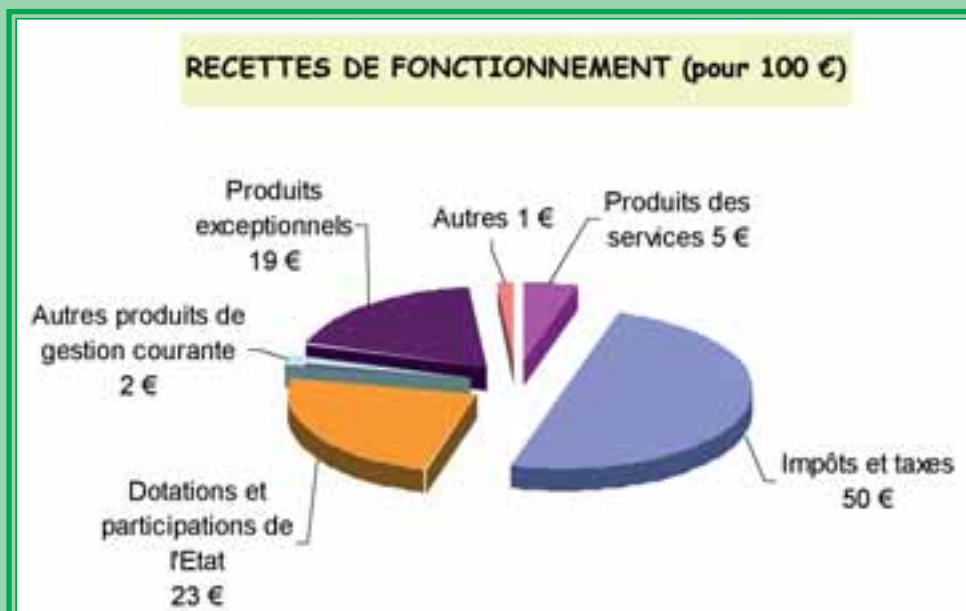
Seuls les budgets primitifs 2005 ont été votés lors de cette séance, les comptes administratifs seront examinés ultérieurement.

Le budget général 2005 s'équilibre à 3 370 347 € en fonctionnement et à 3 510 789 € en section d'investissement.



En **section de fonctionnement**, outre les indications du graphique ci-dessus, il faut noter une légère augmentation de 1,6 % des **dépenses** réelles en raison notamment des contrats d'assurance (+ 10 %), des frais d'alimentation (davantage de repas servis au restaurant scolaire), de la rémunération du personnel titulaire et non titulaire et de la

contribution au service incendie (+ 7,5 %). En 2005 la commune ne sera pas soumise au reversement au titre de la loi S.R.U., compte tenu des dépenses engagées en matière de logement social (28 355 € reversés en 2004 ; 0 € en 2005).



Deux grandes masses de **recettes** forment l'essentiel du budget de fonctionnement : les **ressources fiscales** (cf ci-dessous) et les **dotations d'Etat**. (On constate néanmoins que ces dotations connaissent une augmentation inférieure à celle de l'inflation : ainsi, la D.G.F. augmente en 2004 de moins de 1 % alors que l'inflation était de 1,9 %.). Quant aux **produits des services**, ils comprennent notamment les redevances du restaurant scolaire et de la garderie, en augmentation en raison du nombre plus élevé d'enfants. Le budget prévoit également, en « produits

exceptionnels », la **vente de l'atelier relais** de Penhoad Braz occupé par l'entreprise GADONNA et la **vente des terrains** du futur lotissement communal situé le long de hent Alexandre Massé.

Sur la base du budget prévisionnel 2005, la **capacité d'autofinancement nette** (épargne dégagée sur le fonctionnement après avoir remboursé la dette en capital) sera de l'ordre de **490 000 €**. Ce prélèvement sur la section de fonctionnement permettra de financer pour partie les investissements communaux de 2005.

## FISCALITE DIRECTE

	Taux moyens communaux 2004 (pour la même strate démographique)			Taux Plomelin 2005
	Plomelin	National	Départemental	
<b>Taxe d'habitation</b>	12,75 %	14,17 %	16,66 %	13,01 % (+ 2%)
<b>Taxe sur le foncier bâti</b>	18,92 %	18,12 %	19,17 %	19,30 % (+ 2%)
<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>	42,63 %	43,14 %	41,44 %	43,48 % (+ 2%)

Pour la **fiscalité directe locale**, la proposition de la Commission « Finances » était une augmentation uniforme des trois taxes (habitation, foncier bâti et foncier non bâti) de 2 %, outre la revalorisation des bases de 1,8 % fixée par l'Etat.

Le **Maire Yves ROHOU** en explique les raisons : « l'objectif est surtout de **conserver la dotation de péréquation** de la taxe professionnelle qui constitue une «*caisse de solidarité*» au niveau national, permettant de verser, sous conditions, une compensation aux communes dont l'effort fiscal est supérieur à 90 % de l'effort fiscal moyen de la strate démographique. En 2003, Plomelin était passé sous ce seuil de 90 % et avait perdu une recette de 30 000 €. En 2004, nous sommes repassés **au-dessus** de cette barre, ce qui nous a permis de récupérer 53 000 €. L'augmentation des taux en 2005 devrait normalement

permettre de conserver ces avantages ».

**Pour Noël LE DREZEN** s'exprimant au nom de **l'opposition** : « L'augmentation est en réalité de 3,8 % et non 2 % puisqu'il faut aussi tenir compte de la hausse des bases de 1,8 %. » Il estime que : « **La pression fiscale** pèse toujours plus sur les ménages et si les autres collectivités sont également contraintes d'augmenter leurs impôts, c'est pour faire face à des transferts de compétences de l'Etat non compensés. »

Ainsi, le Conseil général augmente ses impôts de 8,5 % et le Conseil régional de 13,5 %. Au niveau de Quimper Communauté, les ordures ménagères augmenteront de 4,2 %.

Après discussion, les nouveaux taux communaux ont été adoptés, l'opposition votant contre.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant des travaux s'élève à 2 305 000 € (reports compris), certains projets devant s'étaler sur plusieurs exercices budgétaires.

### Les principaux postes

Supérette et parking polyvalent : dernières situations à payer .....	138 000 €
Aménagement de la voie nord-ouest .....	350 000 €
Démarrage des travaux du complexe sportif, associatif et culturel .....	963 000 €
Pistes cyclables V.C 1 et route des Châteaux (travaux préalables) .....	33 000 €
Acquisitions de terrains .....	100 000 €
Acquisition de matériel .....	40 000 €
Travaux de voirie (carrefour du Cosquer - Kerguel Vras - Pichéri ; aménagement de Hent Ti Menhir, Hent Tingoff...) .....	280 000 €
Gros travaux sur des bâtiments communaux .....	92 000 €

### Comment les financer ?

- L'autofinancement : niveau plus qu'acceptable (voir plus haut).
- La récupération de la T.V.A (126 000 €)
- Les taxes d'urbanisme, notamment la T.L.E. (30 000 €) la participation pour voirie et réseaux (114 000 €).
- Des subventions d'équipement (330 000 €).
- L'excédent de fonctionnement 2004 capitalisé (828 000 €).
- Un emprunt prévisionnel de 780 000 € environ (à

signaler qu'il n'y a pas eu d'emprunt ces deux dernières années).

Le remboursement du capital de la dette s'établit à 210 000 €, en baisse de 5,7 % du fait de l'échéance de deux emprunts en 2004. En 2005, l'annuité de la dette (remboursement du capital et des intérêts) sera de 315 000 €, soit 75 € par habitant (contre 76,50 € en 2004).

Le **Budget Eau** a été également adopté : il prévoit pour 2005 le démarrage des travaux de modernisation et de renforcement de la **station d'eau potable de Boissavarn** ainsi que les procédures relatives à la **protection des captages et forages** (acquisitions foncières à l'amiable ou à défaut par expropriation, indemnisations, travaux de

génie civil,...), suite à l'arrêté préfectoral d'avril 2004 déclarant d'utilité publique. **L'excédent important** de ce budget cumulé sur plusieurs exercices permettra de faire face à ces lourds investissements à venir.

Les **autres budgets annexes** (lotissements communaux, cimetière) ont été adoptés.

## LE BUS A PLOMELIN : UNE FREQUENTATION EN HAUSSE

Depuis un an et demi, la desserte de Plomelin s'est améliorée sous l'égide de **Quimper Communauté** et de son réseau QUB : **horaires renforcés** notamment sur l'axe central (ligne 28), **simplification des itinéraires**, meilleure desserte des quartiers, implantation de mobilier urbain neuf aux arrêts. Quelques modifications ont été apportées depuis pour compléter les horaires ou rationaliser les moyens (circulation de taxis collectifs lorsque les cars ne sont pas nécessaires).

Les résultats sont là : après un an de fonctionnement des nouvelles lignes 26, 27 et 28, **le nombre d'abonnés plomelinois est en augmentation**, passant de 250 à près de 300. Si les scolaires restent le premier public concerné, les étudiants et les adultes semblent peu à peu découvrir et apprécier le transport en commun dans sa version urbaine. Les déplacements occasionnels ont littéralement

explosé puisqu'ils ont au minimum doublé. Une preuve supplémentaire que les horaires permettent de se déplacer sans contrainte. Rappelons que pour 1 €, il est possible de rejoindre le centre de Quimper à raison de dix allers-retours quotidiens du lundi au samedi, sans se soucier du stationnement... et avec des temps de transport comparables à la voiture particulière. Si vous habitez à proximité d'un arrêt de bus, pourquoi ne pas essayer ?

**Tarifs et détails pratiques.** 1 € pour un billet à l'unité acheté au conducteur (valable 45 minutes) ; 3 € pour une carte journée ; de 5,90 € à 8,40 € pour une carte de dix voyages ; de 20,60 € à 25,70 € pour un abonnement mensuel. Point de vente au bar Ti Kastel au bourg. Les horaires détaillés des lignes sont disponibles à la mairie. Pour plus d'information, vous pouvez aussi consulter le site internet [www.qub.fr](http://www.qub.fr) ou téléphoner au 02 98 95 26 27.



## TRAVAUX SUR LA COMMUNE

### LE RENDEZ-VOUS DES SERVICES TECHNIQUES

#### Voirie et réseaux

Pose de panneaux de limitation de vitesse à 70 km/h sur la V.C. n°1 de Trojoa jusqu'à Kroaz Kermel. Installation de panneaux signalant les virages du Polhoad. Mise en place d'une signalisation et plantations dans les îlots du lotissement de Verouri Nevez.

#### Bâtiments communaux

Construction d'un local de rangement du matériel de nettoyage près des W.C. publics de la place de la mairie. Remise en état des abris de touche du stade de

Pennanguer qui avaient subi des dégradations. Nettoyage des murs et des abords de l'école élémentaire. Remise en état de la corniche en bois à l'intérieur de l'église.

#### Sentiers piétons et espaces verts

Plantation de chênes des marais sur l'espace communal bordant le nouveau sentier d'accès à l'Odet.

#### Divers

Aménagement d'un caniveau de réception des eaux usées près de la borne des camping-cars. Changement du monnayeur de la borne suite à dégradation.

## AFFAIRES SOCIALES ET JEUNESSE



**Appel pour le Kannadig jeunes** : un numéro spécial du Kannadig consacré aux jeunes est en préparation. Les jeunes désirant apporter un témoignage peuvent contacter la mairie.

**Recensement militaire** : Il est rappelé que **dès l'âge de 16 ans**, les jeunes doivent se faire recenser. Se présenter à la mairie muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.

**Allocations familiales** : Comme chaque année, la C.A.F. demande à ses allocataires de compléter et de renvoyer

rapidement le formulaire de **déclaration de ressources 2004** qu'ils ont reçu. Cette déclaration est **indispensable** pour que les familles puissent bénéficier de leurs droits. Les renseignements fournis permettront de calculer le montant des allocations soumises à condition de ressources pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006. Les allocataires peuvent aussi saisir leur déclaration en ligne sur le site [www.caf.fr](http://www.caf.fr) avec leur numéro et leur code confidentiel.

Renseignements au 0820 25 25 25 ou sur le site Internet de la C.A.F.

## EN BREF

**Référendum - inscription des jeunes :** les jeunes qui auront **18 ans entre le 1<sup>er</sup> mars et le 29 mai 2005** à 8h00 peuvent être **inscrits sur la liste électorale**. Ils doivent se présenter à la mairie **avant le 19 mai** avec leur carte d'identité ou leur passeport et un justificatif de domicile.

**Sacs de collecte sélective :** Quimper Communauté signale que la **prochaine distribution de sacs** dans les foyers sera faite par les ambassadrices du tri courant **juin 2005**.

**Destruction des nids de guêpes et frelons :** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, **les pompiers du Finistère n'interviennent plus** pour détruire les nids de guêpes et de frelons. **Deux exceptions :** lorsque les nids sont sur la voie publique ; à l'intérieur des habitations lorsqu'il existe un danger pour les personnes. Une liste des entreprises pouvant effectuer la destruction des nids dans les autres cas et un dépliant d'information sont disponibles à la mairie. S'il y a carence des entreprises privées compétentes, l'intervention des pompiers sera facturée **75 €**.



## LES CONSEILS DU MOIS

**Clôtures en limite du domaine public :** elles doivent faire l'objet d'une autorisation préalable de travaux. Eviter toutes constructions en plastique et en hauteur (Respecter l'environnement).

**Stationnement dangereux :** Il est interdit de stationner

autour de l'église ou devant l'ancien local de Groupama. Des accidents ont failli avoir lieu à cause de véhicules mal garés.

**Dégradation de véhicules :** des vols de grilles latérales sur certaines voitures sont commis assez régulièrement.

## LES PERSONNALITES PLOMELINOISES

**Billard à Malte :** Christophe FLOCHLAY, de Kerdavid, membre du Billard Club Bigouden, a participé au **championnat d'Europe de billard anglais** qui s'est déroulé à Malte en février dernier. Si **l'équipe de France B** dont il faisait partie ne s'est pas qualifiée pour les demi-finales, on peut néanmoins le féliciter pour sa première participation à une compétition internationale.

**Les feux de la rampe**



**L'avez-vous reconnu ?** (Réponse en dernière page)

## LES ENTREPRISES PLOMELINOISES

**UN NOUVEL ARTISAN PLATRIER S'ETABLIT A PLOMELIN**

**Didier SAUVAGET**, 47 ans, marié, trois enfants vient de s'installer comme artisan plâtrier. Domicilié à Plomelin depuis 1986, ce natif de Vendée a travaillé comme plâtrier dans une entreprise du pays bigouden pendant 27 ans.

Fort de cette expérience professionnelle, Didier SAUVAGET effectue tous les **travaux de plâtrerie, plaquisterie et d'isolation** pour les particuliers et les entreprises de construction. **Devis gratuits** sur demande. Didier SAUVAGET, 14 Kosker Nevez, tél. 02 98 94 28 27.



## PERMIS DE CONSTRUIRE

M. et M<sup>me</sup> Ludovic BIZOUARN, hent Victor ROUSSIN (habitation) ; S.A.S LE PAPE, route de Pont-L'Abbé (extension de bureaux et d'atelier) ; M. et M<sup>me</sup> Alain POUPON, hent Victor Roussin (habitation).

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



MAI 2005		
Dimanche 1	Concours de galoche	Galoche - Galochodrome
Jeudi 5 - Dimanche 8	Mondial Pupilles Exposition de coiffes et costumes bretons	Les trois terrains de Pennanguer Michel BOLZER - Ti Michel
Dimanche 8	Commémoration du 8 mai 1945	
Samedi 14	Stage de danse	Familles rurales - Salle socioculturelle
Samedi 21	Dix ans du Foot Corpo	Terrains de foot et salle socio (soirée)
Samedi 21 - Dimanche 22	Tournoi interclubs	Judo Club - Salle socio
Dimanche 22	Visite de l'île de Batz	Amicale Laïque - Véranda
Samedi 28	Concours de doublettes	Pétanque des Vire Court
Dimanche 29	Référendum sur la constitution européenne	Salle socio

## COUP D'ŒIL SUR LES EXPOSITIONS



**Plom' Patch** : un des ...126 patchworks confectionnés et exposés récemment à Ti Michel par les membres de l'association présidée par Gilma BROUSTAL.

**Broderie et Cie** : une des ...167 enveloppes brodées et expédiées aux quatre coins de la planète par la nouvelle association de Nicole KERIVEL, Dany LE GOFF et Annick MENS. Exposition à La Poste jusqu'au 30 avril.



**Coiffes et costumes bretons** : Michel BOLZER présentera une exposition de coiffes et de costumes glazik et bigouden à Ti Michel, du 5 au 8 mai (jusqu'à midi), entrée gratuite. Séances de repassage et de pose de coiffes.



Les artistes ne manquent pas sur notre commune...

... et que vous avez peut-être reconnu en page précédente ... (Y compris Robert OMNES, notre ancien maire, qui était ce mois-ci sur les planches avec la troupe de théâtre de Plomelin dans *On va marier l'Fernand*)

## ETAT CIVIL



**Décès** : Jean JEGOU, 82 ans, Ti Gwenn ; Paul LE LAY, 67 ans, Kervadiou ; Jean VIGOUROUX, 83 ans, Penker.

**Naissances** : Robin HELLO, Tal ar Groas ; Kylian HENRY, Tal ar Groas ; Titouan LECERF, Kervadiou ; Briac LEGENDRE, Park Menn Meur ; Gaëlle LE LAY, allée du 19 mars 1962 ; Amaury MAREC, Kroas Kermel ; Dorian MIDELTON, hent Tingoff.



## INFORMATIONS PRATIQUES

**OUVERTURE DE LA MAIRIE**

<b>Du lundi au jeudi :</b>	<b>Vendredi :</b>	<b>Samedi (état-civil)</b>
8h00-12h00 ; 13h00-17h00	8h00-12h00 ; 13h00-16h30	9h00-12h00

**HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE** (tél. 02 98 52 58 67)

<b>Mardi :</b>	<b>Mercredi :</b>	<b>Vendredi :</b>	<b>Samedi :</b>	<b>Dimanche :</b>
16h00-18h00	10h00-12h00 ; 14h00-18h00	16h00-18h00	10h00-12h00 ; 14h00-17h00	10h00-12h00

<b>HORAIRES DE LA DECHETTERIE</b>	<b>Lundi – Mercredi – Vendredi :</b>	<b>Samedi :</b>
	10h00-12h00 ; 16h00-18h00	9h00-12h00 ; 15h00-18h00

### POSTE

**Du lundi au vendredi** : 9h00 - 12h00 et 15h00 - 17h00. **Samedi** : 9h00 - 12h00.

**MEDECINS DE GARDE** : appeler le 15 qui assure la régulation.

**PHARMACIE DE GARDE** : appeler le 17 qui assure la régulation des pharmacies de garde.

**HORAIRE DES MESSES** : à 11h00 les deux premiers dimanches du mois ; à 9h30 les autres dimanches.

